

# Ils mettent en œuvre le SAGE Scorff

**UN EXPLOITANT AGRICOLE** interviewé par Anne-Claire Lombard du sous bassin du Penlan, à Pont-Scorff

Le Penlan est un affluent du Scorff considéré comme prioritaire au regard de la problématique nitrates. Bien que respectant les seuils de bon état au regard de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (< 50 mg/L de nitrates), des algues vertes sont observées sur les vasières de la Rade, à la confluence entre le Scorff et le Blavet. Les deux CLE se sont fixés des **objectifs de réduction de concentration en nitrates en ciblant les efforts sur les bassins où des marges de progrès sont possibles**. L'une des actions phare est la mise en place, sur la base du volontariat, d'un **diagnostic individuel d'exploitation** (recensement des éventuels dysfonctionnements sur la fertilisation notamment) **accompagnée d'un plan d'action**.

C'est dans ce cadre qu'un **exploitant agricole a été interrogé**.

Il s'est engagé dans les démarches portées par le Syndicat du Scorff, en particulier les diagnostics individuels d'exploitation, en lien avec leur prescripteur habituel. Ceci lui a permis de **mieux maîtriser les apports en azote minéral et en pesticides, sans que cela nuise à son rendement**. Cependant, cet agriculteur souhaite évoluer davantage dans ses pratiques et **envisage la conversion en agriculture biologique**. Il a aujourd'hui une superficie de 110 ha dont 45 sont directement accessibles au pâturage. Il a fait un diagnostic d'aménagement du parcellaire et a créé un chemin pour **augmenter l'accès de sa surface en herbe**. Son objectif est d'atteindre 70-80 % d'herbe dans sa surface agricole. Il a également procédé à **des travaux pour une fumière couverte** (meilleure gestion des effluents d'élevage).

**Pour lui, la conjoncture économique actuelle pousse à évoluer vers des produits à plus forte valeur ajoutée, dont le lait bio**. Il souhaite se faire accompagner individuellement dans son changement de système.



## Zoom sur l'actualité agricole

La crise profonde qui frappe aujourd'hui le monde agricole fait apparaître au grand jour de nombreuses situations dramatiques qui ne laissent personne indifférent et surtout pas celles et ceux qui rencontrent quotidiennement des agriculteurs.

Sans chercher à revenir sur les multiples causes de cette situation, le Syndicat du Scorff où le monde agricole est très présent à travers les délégués syndicaux comme dans les programmes d'action (voir le volet agricole du contrat territorial) rappelle quelques idées-force qui le guident dans ses interventions comme dans son approche de cette crise.

Les agriculteurs, dont le rôle est indispensable pour l'alimentation de tous, doivent pouvoir vivre de leur travail et en faire vivre leurs familles. Si des aides sont parfois nécessaires, elles ne remplacent pas les salaires ou les **justes rémunérations des travaux effectués**. Il appartient donc aux responsables concernés de prendre ou faire prendre à tous les échelons (local, régional, national, européen, etc...) et aux niveaux appropriés (Sociétés d'abattage, grande distribution, etc...) **les décisions qui s'imposent à ce sujet**.

Il n'y a plus aujourd'hui une agriculture unique, mais bien des **manières très différentes d'exercer la profession agricole**. Ces modèles différenciés et complémentaires (agriculture, conventionnelle, biologique, raisonnée, etc...) ne doivent pas être opposés les uns aux autres. **Leur diversité en fait leur richesse**.

J. DANIEL Pour le Syndicat du Scorff

## ROGER THOMAZO

Vice-Président en charge de l'Eau à Lorient Agglomération, membre du collège des élus



Acteur incontournable du petit et du grand cycle de l'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 sur le territoire, l'agglomération de Lorient est un interlocuteur majeur pour la mise en œuvre des dispositions du SAGE relatives aux problématiques bactériologie (gestion des eaux usées), phosphore (agricole et assainissement) et micro-polluants (gestion des eaux pluviales, qui reste une compétence communale).

Roger Thomazo précise que l'objectif de Lorient Agglomération est de préserver le patrimoine naturel, de lutter contre tout déversement d'eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées dans les milieux récepteurs. Pour ce faire, sont menées plusieurs types d'actions, dont :

- **Les réalisations d'études diagnostiques des systèmes d'assainissement collectif et schémas directeurs d'assainissement.**

Lorient Agglomération a lancé depuis 2012, sur toutes les communes qui n'en disposaient pas à cette date, des diagnostics des ouvrages de collecte, de transport voire de traitement des eaux usées, afin de repérer les dysfonctionnements éventuels des ouvrages et cible les réseaux sur lesquels les intrusions d'eaux parasites sont importantes. Ces études ont été commandées sur 15 communes pour un montant total de 395 000 € HT.

## NICOLAS JEANNOT

INRA, membre du collège des représentants de l'État

Nicolas Jeannot est chercheur à l'INRA et s'occupe particulièrement de l'Observatoire de Recherche en Environnement et le Scorff est l'une des trois rivières suivies (avec l'Oir en Normandie et la Nivelle dans les Pyrénées Atlantiques). L'enjeu de l'observatoire est de fournir des éléments scientifiques permettant de caractériser le fonctionnement et les mécanismes d'évolution des écosystèmes ouverts sur l'océan, face aux différentes pressions qu'ils subissent.

**L'INRA est donc un acteur essentiel de notre territoire en terme de connaissance du milieu avec des indices poissons** (truites et saumons notamment) et paramètres physico-chimiques (nitrates, phosphates, pH, température, conductivité, etc).

**La CLE s'est fixée comme objectif l'atteinte du très bon état biologique sur le Scorff et pour Nicolas, la marche à franchir n'est pas si haute. La situation s'est nettement améliorée** (mise aux normes des stations d'exploitations, pratiques agri-

coles, fermeture de piscicultures, etc) mais **des efforts doivent être engagés sur certains affluents** tels que le Penlan, le Kernec, le Saint-Sauveur ou le Rohic. Les opportunités (contexte économique, politique ou réglementaire) couplées aux obligations légales et à la volonté de faire feront en sorte que la situation devrait continuer à s'améliorer.

Selon Nicolas, **bien que le SAGE raisonne à l'échelle de la masse d'eau, il est nécessaire de travailler sur un périmètre plus restreint. Un point noir sur un petit affluent peut dégrader notablement la qualité de l'eau de la masse d'eau**. Il est aussi essentiel de **poursuivre l'acquisition de**

**connaissances** : lien entre qualité des eaux et tailles de juvéniles de saumons, survie en mer des saumons, biomasse disponible pour l'alimentation des juvéniles, impact et origine des sables sur la quantité de nourriture disponible.



[www.syndicat-scorff.fr](http://www.syndicat-scorff.fr)

## SYNDICAT DU BASSIN DU SCORFF

BP 28 - 56620 CLÉGUER - Tél. 02 97 32 50 34 - Fax : 02 97 32 50 35

Bureaux ouverts de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Direction de la publication : Jo Daniel (Président), Hélène Miotès (Vice-Présidente)

Ont participé à l'élaboration de ce numéro : Anne-Claire Lombard - Jean Manelpe - Jacqueline Le Calvé - Claudie Le Pichon

Sylvain Sabatier - Stéphanie Harrault - Gwenvaël Le Guisquet - Pascale Jacques - Bernard Le Lan

Tirage : 66 000 exemplaires (ensemble des Foyers du bassin du Scorff)

Réalisation graphique [www.celinecrea.fr](http://www.celinecrea.fr) - Impression Iris Imprim' - Lorient



# L'inf'eau du Scorff

Lettre d'Information du Syndicat du Bassin du Scorff

## Édito



### GEMAPI / Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Inscrite parmi les principales préoccupations actuelles des collectivités territoriales, la **Loi GEMAPI entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2018**.

**Visant à systématiser et rationaliser la gestion des compétences liées à l'eau, aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations**, ce texte va profondément modifier nos modes de fonctionnement actuellement en vigueur. En effet, **exercées aujourd'hui, sous des formes morcelées et dispersées dans de nombreuses structures, ces compétences ne relèveront bientôt que des intercommunalités** (Métropoles, Agglomérations, Communautés de Communes) au cœur de ce futur dispositif.

En concertation avec les acteurs concernés, ces EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) vont devoir assumer de manière obligatoire 4 des 12 « missions » inscrites au Code de l'Environnement sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à savoir :

- **L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,**
- **l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau,**
- **La protection et la restauration des zones humides et milieux aquatiques,**
- **La lutte contre les inondations et la défense contre la mer.**

On le voit, l'approche de ces compétences va être basée sur des « cohérences hydrographiques » (bassins versants, cours d'eau, etc...), bien différentes des « cohérences territoriales » administratives.

Adopté en novembre 2015, le SDAGE Loire-Bretagne présente les bassins versants des rivières côtières bretonnes comme des « territoires prioritaires » pour de nouvelles organisations des maîtrises d'ouvrage permettant un bon exercice de la compétence GEMAPI... Dans cet esprit, **les responsables des 3 CLE (Commissions Locales de l'Eau) des SAGE Blavet, Ellé-Isola-Laïta et Scorff ont commencé à se rencontrer pour engager une réflexion commune, à partager puis à co-construire avec les élus des inter-communalités** présentes dans les périmètres des 3 SAGE, à savoir : Lorient-Agglomération, Roi Morvan Communauté, Pontivy Communauté, Quimper Communauté, Baud Communauté, Locminé Communauté, la Communauté du Kreiz Breiz, CIDERAL...

Il va s'agir, en effet, de commencer par déterminer ensemble l'échelon territorial le plus pertinent pour l'application de la GEMAPI puis de se mettre d'accord sur les diverses modalités d'exercice de cette compétence.

Vaste programme dont nous n'avons pas fini de reparler...

Jo DANIEL  
Président de la Commission Locale de l'Eau  
et du Syndicat du Bassin du Scorff



## Le saviez-vous ?

Le territoire du SAGE s'étend sur **30 communes, 3 départements** et couvre une superficie de **585 km²**. Il intègre les eaux douces superficielles, souterraines, estuariennes et marines.

# AGENDA

**2 avril**

**> Foire aux plantes dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides à Guéméné-sur-Scorff**

**17 avril**

**> Printemps de Manehoarn à Plouay**

**21 et 22 mai**

**> Fête de la Nature à Gestel**

**8, 9 et 10 juillet**

**> Festival Saumon à Pont Scorff**





# Le SAGE Scorff approuvé !

Les Préfets des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan ont approuvé le SAGE Scorff le 10 août 2015, après 7 années de travail.

À compter de cette date, le SAGE est applicable dans le périmètre du Scorff. Les différentes dispositions et règles sont détaillées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement :

Le PAGD contient **111 dispositions**. Ces recommandations à l'attention de l'État et des collectivités publiques doivent permettre l'atteinte des objectifs du SAGE. Les décisions prises dans le domaine de l'eau doivent être rendues compatibles avec le SAGE (SCOT, PLU...) dans un délai de 3 ans.

Le Règlement édicte quelques principes importants. Ceux-ci sont applicables immédiatement, par l'administration mais aussi par les personnes privées. Ces documents sont désormais la référence locale en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques. Si vous avez un projet, une activité, une question en lien avec la problématique eau et milieux aquatiques, **ayez le réflexe de vous référer au SAGE (www.syndicat-scorff.fr/index.php/espace-telechargement/documents-du-sage) !** Vous y trouverez des réponses, des éléments de cadrage, des méthodes compatibles avec l'atteinte du bon état des eaux...



## Les règles du SAGE Scorff

En lien direct avec les objectifs généraux du SAGE, elles visent à encadrer, voire à interdire certaines pratiques néfastes au bon état de l'eau.

### Limiter le phosphore dans les cours d'eau et réduire les risques d'eutrophisation des plans d'eau

Il est désormais interdit de donner un accès direct aux animaux aux cours d'eau. Leur piétinement répété conduit, en effet, à endommager les berges. De plus, leur présence régulière occasionne une source de pollution diffuse avec des risques de contamination bactériologique.

### Réduire les pressions en micropolluants et éviter toute dégradation de la qualité des eaux estuariennes et littorales

Le carénage sur la grève ou sur les cales de mise à l'eau non équipées de dispositif de récupération des eaux usées sont totalement interdits. De même, les rejets directs, dans les milieux aquatiques ou dans le réseau « eaux pluviales », des effluents souillés issus des activités des chantiers navals, sont interdits.

### Atteindre le bon état biologique des cours d'eau

La création de plans d'eau de loisirs, quelle que soit leur superficie, est interdite. Cette règle ne concerne pas les ouvrages d'intérêt général ou d'intérêt économique substantiel tels que les retenues collinaires pour l'irrigation ou les lagunes de traitement des eaux usées par exemple.

### Assurer une gestion quantitative efficiente de la ressource en eau en encadrant l'alimentation des plans d'eau

Afin de garantir en permanence un débit minimum nécessaire au bon fonctionnement des cours d'eau, un débit minimal d'au moins 25% de leur débit moyen doit être respecté pour l'alimentation complémentaire des plans d'eau d'irrigation. De même, et afin de garantir leur débit aux périodes sensibles (étiage, montaison de la truite...), l'alimentation complémentaire des plans d'eau n'est autorisée qu'entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 30 avril. Cette règle ne s'applique pas aux plans d'eau de barrages destinés à l'alimentation en eau potable, aux ouvrages de défense contre les incendies, aux retenues sèches de ralentissement dynamique des crues et aux plans d'eau de remise en état de carrières.

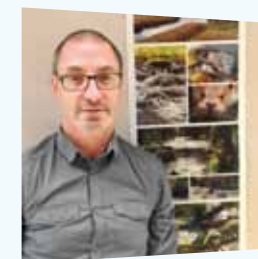
### Sensibiliser au risque inondation

Les eaux pluviales en milieu urbain doivent être gérées tout comme les zones humides qu'il est indispensable de protéger. Ces dernières sont des « éponges naturelles » qui stockent l'eau en période hivernale pour la restituer au cours d'eau l'été. Elles sont également des « filtres naturels » et sont favorables au développement d'espèces particulières aux milieux humides. Ainsi, la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales, des projets d'urbanisme ou opérations d'aménagement (à l'exception des infrastructures routières), soumis à autorisation ou à déclaration, est interdite en zone humide.

## Ils ont écrit le SAGE Scorff

### JEAN-CLAUDE DUBOS

Agence de l'Eau Loire-Bretagne, membre du collège des représentants de l'État



Jean-Claude a intégré la CLE du SAGE mi 2010 alors que le diagnostic du territoire du SAGE était en cours d'adoption par la CLE. Son rôle était d'accompagner la CLE et le Syndicat du Scorff dans la construction du SAGE, en veillant à ce que tous les sujets relatifs aux questions de qualité de l'eau et des milieux aquatiques soient abordés

et discutés. **Le fait d'exercer son métier dans différents territoires et différents contextes lui permettait d'être force de proposition** pour alimenter la réflexion des membres de la CLE : *« J'ai très vite trouvé mes marques dans ce territoire que je connaissais déjà un peu. »* Interrogé sur l'écriture du SAGE, Jean-Claude considère comme une chance d'avoir intégré le SAGE au début de son élaboration, au moment où le diagnostic partagé venait d'être validé. Il a ainsi participé complètement à la construction du SAGE, qui s'est appuyée sur un processus de discussion très riche avec des débats passionnés entre les différents usagers, dans le respect des personnes et des différentes expressions.

Selon lui, la construction d'un SAGE est souvent considérée comme trop longue, mais ce temps est utile pour que les différents usagers puissent apprendre à se connaître, à comprendre

**l'intérêt et l'importance d'intégrer la question de l'eau comme une composante forte du développement d'un territoire et à construire et partager ensemble un projet territorial.**

La dualité du territoire avec un pôle urbain à l'embouchure du Scorff et un bassin versant rural pose aussi la question de la solidarité amont - aval du territoire pour répondre aux enjeux identifiés dans le SAGE. Il ressort également certaines questions qui dépassent la seule échelle du SAGE Scorff : **l'alimentation en eau potable** en est un exemple tout comme les problèmes **d'algues vertes sur les vasières de Lorient (Rade partagé avec le Blavet).**

Sur les faits marquants de sa mandature : *« J'ai travaillé avec 2 CLE et 2 Présidents successifs (Marc Cozilis et Jo Daniel), des acteurs qui ont eu le souci de porter en continuité à la fois le SAGE mais également les contrats de territoire successifs. N'oublions pas que le Syndicat du Scorff porte des contrats territoriaux, volet opérationnel du SAGE, les deux dispositifs étant devenus indissociables »*. Ponctuellement, la validation du projet de SAGE par la CLE du 24/09/2013 est un événement marquant car c'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine.

**Il retient enfin le souci vertueux des acteurs du SAGE de ne pas se contenter des résultats obtenus (le Scorff est en bon état selon les critères de la directive Cadre sur l'Eau), et de toujours chercher à faire mieux.**

### JEAN-PAUL AUCHER

Lorient Agglomération, membre du collège des élus et représentants des collectivités locales

Jean-Paul AUCHER a intégré la CLE dès 2008 comme représentant de la ville de Lorient. Il a été vice-Président de la CLE de 2008 à 2014, chargé de la commission « Rade-estuaire-littoral ». Il siège actuellement en CLE en tant que représentant de Lorient Agglomération.

Pour lui, **l'écriture d'un SAGE part avant tout d'un document supérieur, qu'est le SDAGE** mais doit aussi répondre à des enjeux plus locaux. Toutes les discussions initiées avaient pour objectif de trouver un dénominateur commun acceptable par tous, pas forcément le meilleur mais sûrement le moins conflictuel. Cependant, **en tant que représentant d'une collectivité locale, on ne peut pas perdre de vue nos obligations de résultats et l'ambition de faire au mieux pour nos concitoyens.** L'écriture du SAGE, c'est aussi **préparer l'avenir.** La vigilance doit être permanente, on ne peut pas se permettre d'attendre la catastrophe pour agir.

Ce 1<sup>er</sup> SAGE est donc un point de départ pour de nouvelles ambitions. Le SAGE devra aussi **s'articuler avec les autres orien-**



**tations** autour de **NATURA 2000 et la loi biodiversité** notamment.

Sur les faits marquants de sa mandature, Jean-Paul retient que **l'ensemble des acteurs arrivaient à tomber d'accord sur les actions autour de la vie piscicole, et en particulier le saumon, véritable marqueur de la qualité de l'eau mais également de l'image de marque de la vallée.** Il a aussi souligné l'ouverture d'esprit des acteurs siégeant dans les diverses instances. Les interventions ne s'arrêtaient pas à leurs seules préoccupations personnelles. **L'espoir d'un avenir meilleur était partagé par tous les acteurs** et l'implication de tous est nécessaire pour avoir du résultat.

Quant à la plus value du SAGE par rapport au programme opérationnel, Jean-Paul estime que les déclarations d'intentions ne suffisent plus et **les contraintes légales du SAGE sont un plus.** Il souligne également que l'écriture du SAGE s'est appuyée d'expériences réussies ailleurs et notamment des actions portées par le Syndicat du Scorff.

### JEAN-YVES MOELO

Fédération de pêche du Morbihan, membre du collège des usagers, associations et propriétaires riverains

Jean-Yves Moëlo a intégré la CLE dès 2008 comme représentant de la fédération de pêche du Morbihan, qu'il préside désormais.

Interrogé sur l'écriture du SAGE, Jean-Yves considère que **la concertation a été au centre de la procédure d'élaboration du SAGE.** Au-delà des échanges au sein de la Commission Locale de l'Eau, des groupes de travail ont été mis en place et chacun a pu s'exprimer. Des discussions ont pu naître entre des acteurs souvent opposés sur les points de vue, permettant de mieux appréhender les difficultés et les souhaits des uns et des autres. Pour lui, **l'écriture du SAGE est aussi une procédure très longue, parfois démobilisatrice** et qui rend surtout difficile la sensibilisation des acteurs extérieurs. C'est donc, pour lui, un **document peu connu des acteurs de la rivière, du fait de sa complexité et de son côté trop abstrait, alors que c'est un document important.** Sur les faits marquants de sa mandature au sein de la commission locale de l'eau, Jean-Yves ne s'est pas beaucoup exprimé.



Il a cependant montré son **désaccord sur le fait que certains acteurs souhaitent stopper les efforts sous prétexte que la rivière Scorff est considérée en bon état aux yeux de l'Europe.** Il n'a pas la même vision du bon état, et quand bien même on ne peut pas s'en contenter ! **Bien que l'état de la rivière se soit amélioré, on a encore du travail à faire !**

Sur les affluents du Scorff comme le Penlan et le Kernec, la vie piscicole n'est pas au niveau. On doit aussi améliorer la connaissance sur l'estuaire avec l'exemple de l'apparition en 2015 de nouveaux parasites sur le saumon, mais aussi sur l'ensablement des cours d'eau responsable du colmatage des frayères.

Sur la plus value du SAGE par rapport au programme opérationnel porté notamment par le syndicat du bassin du Scorff, Jean-Yves estime que **le SAGE est un document d'orientation mais avant tout un outil politique qui peut permettre d'obtenir des financements pour engager des actions concrètes.**